PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME

Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

4.1 ZONAGE GÉNÉRAL
APPROBATION - 18 Décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Bouée

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

Bouée			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
BO-01	Prévision continuité lotissement Aubinais - ZB0073	533,8	commune
BO-02	Création d'un espace public	542,9	commune
BO-03	Accès	93,7	commune

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Campbon

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

Campbon			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
CA-01	Cheminement piéton	461,9	commune
CA-02	Equipement public et cheminement doux	6337,8	commune
CA-03	Equipement public (extension cour école)	453,1	commune
CA-04	Accès	220,4	commune
CA-05	Equipement public (bassin tampon du poste de refoulement)	13562,1	SIAHB
CA-06	Voie verte	56651,5	commune
CA-07	Voie verte	30517,2	commune
CA-08	RN165	15695,9	Etat
CA-09	Raccordement voie verte	10230,1	commune
CA-10	Chemin rural	3657,6	commune
CA-11	Cheminement piéton (chapelle Ste Barbe)	368,9	commune
CA-12	Accès 1AUa (Haie Merriais)	210,3	commune
CA-13	Accès	749,3	commune
CA-14	Cheminement piéton	165,1	commune

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Campbon

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

Campbon

numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
CA-01	Cheminement piéton	461,9	commune
CA-02	Equipement public et cheminement doux	6337,8	commune
CA-03	Equipement public (extension cour école)	453,1	commune
CA-04	Accès	220,4	commune
CA-05	Equipement public (bassin tampon du poste de refoulement)	13562,1	SIAHB
CA-06	Voie verte	56651,5	commune
CA-07	Voie verte	30517,2	commune
CA-08	RN165	15695,9	Etat
CA-09	Raccordement voie verte	10230,1	commune
CA-10	Chemin rural	3657,6	commune
CA-11	Cheminement piéton (chapelle Ste Barbe)	368,9	commune
CA-12	Accès 1AUa (Haie Merriais)	210,3	commune
CA-13	Accès	749,3	commune
CA-14	Cheminement piéton	165,1	commune

- *zonage*

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Campbon

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

Campbon			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
CA-01	Cheminement piéton	461,9	commune
CA-02	Equipement public et cheminement doux	6337,8	commune
CA-03	Equipement public (extension cour école)	453,1	commune
CA-04	Accès	220,4	commune
CA-05	Equipement public (bassin tampon du poste de refoulement)	13562,1	SIAHB
CA-06	Voie verte	56651,5	commune
CA-07	Voie verte	30517,2	commune
CA-08	RN165	15695,9	Etat
CA-09	Raccordement voie verte	10230,1	commune
CA-10	Chemin rural	3657,6	commune
CA-11	Cheminement piéton (chapelle Ste Barbe)	368,9	commune
CA-12	Accès 1AUa (Haie Merriais)	210,3	commune
CA-13	Accès	749,3	commune
CA-14	Cheminement piéton	165,1	commune

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique Estuaire et Sillon

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300600 m

addrn

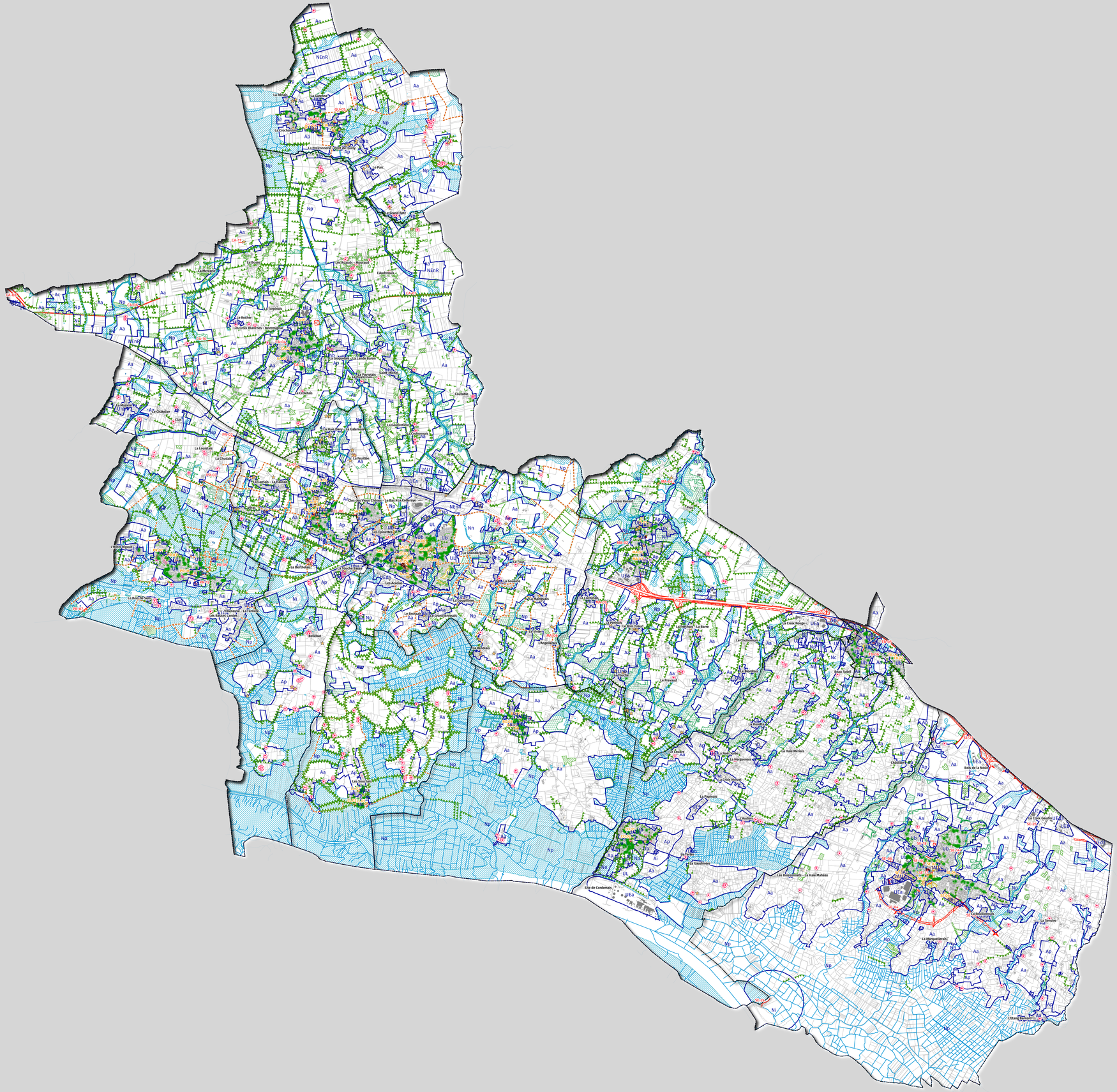

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L151-23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique Cordemais

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*

- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*

- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*

- *Voies et chemins à protéger*

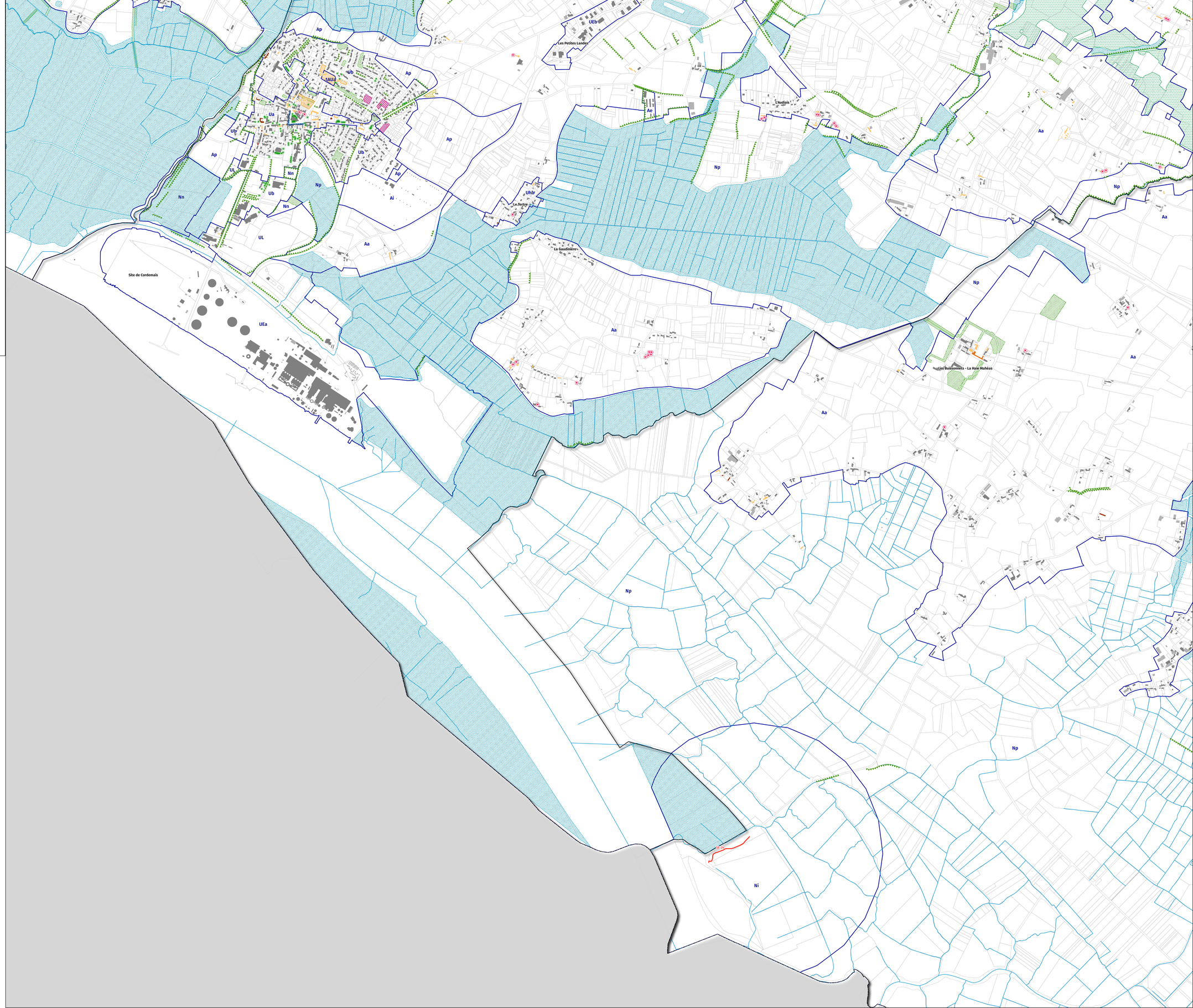

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Cordemais

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique Cordemais

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
La Chapelle-Launay

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

La Chapelle-Launay			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
CL-01	Aménagement carrefour	7605,6	commune
CL-02	Aménagement carrefour	186,7	commune
CL-03	TVB	3905,2	commune
CL-04	Création d'un parc	192,8	commune
CL-05	Aménagement carrefour	605,1	commune
CL-06	Liaison douce	2917,4	commune

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
La Chapelle-Launay

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*

- *Voies et chemins à protéger*

La Chapelle-Launay			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
CL-01	Aménagement carrefour	7605,6	commune
CL-02	Aménagement carrefour	186,7	commune
CL-03	TVB	3905,2	commune
CL-04	Création d'un parc	192,8	commune
CL-05	Aménagement carrefour	605,1	commune
CL-06	Liaison douce	2917,4	commune

PLUi — Plan Local d'Urbanisme
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Lavau-sur-Loire

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

Lavau-sur-Loire			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
LL-01	Création de cheminements doux	659,3	commune

PLUi — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Le Temple-de-Bretagne

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 200 400 m

addrn

Le Temple-de-Bretagne			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
TB-01	Cheminements pour projet ZH	326,8	commune
TB-02	Elargissement de voirie	114,5	commune
TB-03	Aménagement d'une voirie	267,3	commune
TB-04	Cheminements pour projet accès salle	443,5	commune
TB-05	Aménagement RN 165	33726,9	Etat
TB-06	Stationnement en lien avec l'école	673,3	commune
TB-07	Projet de mise en valeur de la ZH	18478,5	commune
TB-08	Aménagement d'un accès	85,7	commune
TB-09	Elargissement de voirie	382,3	commune
TB-10	Cheminements pour projet ZH	122,2	commune

La Croix Rouge

Beau Soleil

MA-03

TB-01 TB-02 TB-03 TB-04 TB-05 TB-06 TB-07 TB-08 TB-09 TB-10

TB.01 TB.02

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Malville

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

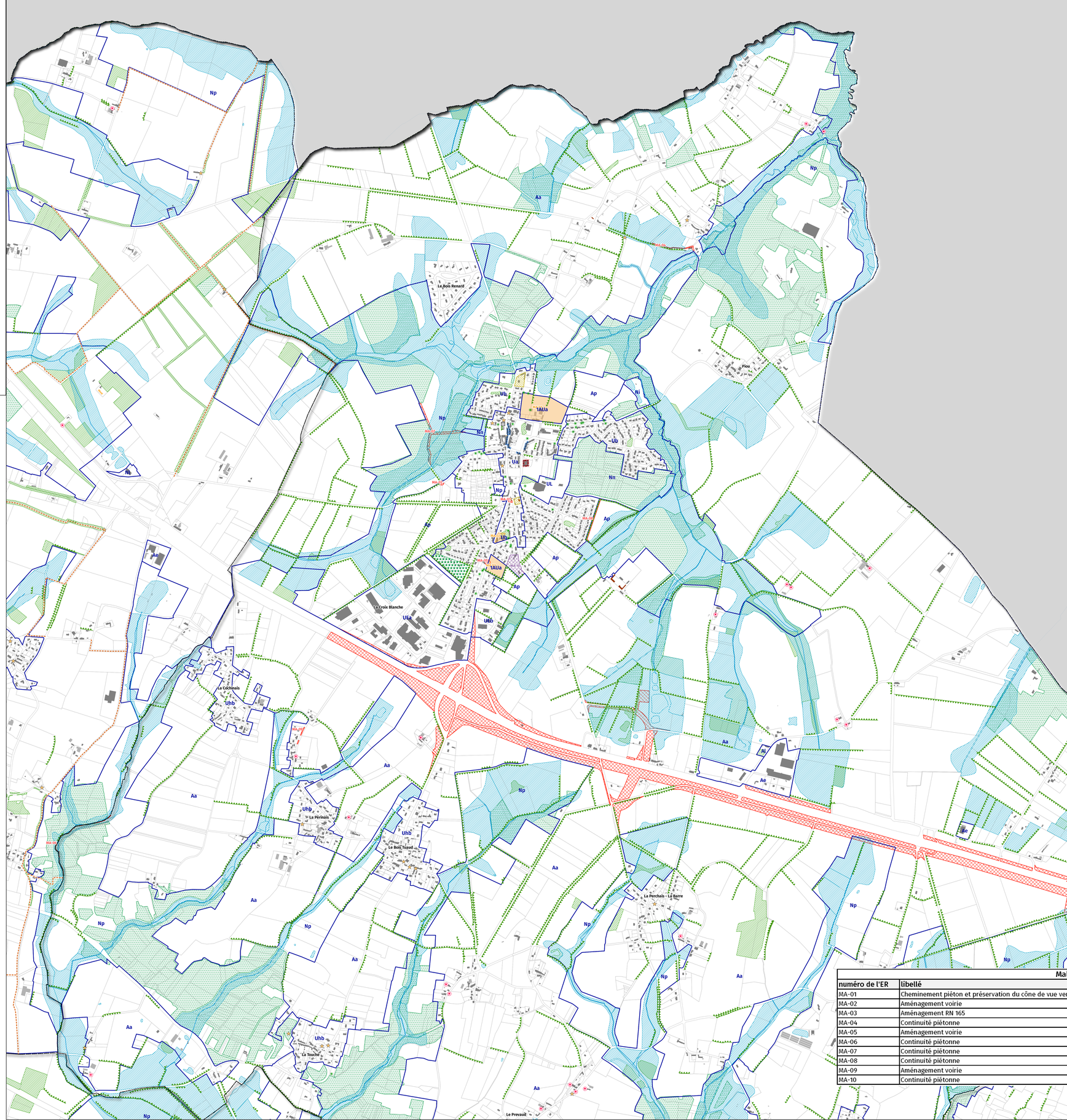

Malville

numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
MA-01	Cheminement piéton et préservation du cône de vue vers le Presbytère	212,9	commune
MA-02	Aménagement voirie	153,2	commune
MA-03	Aménagement RN 165	519195,9	Etat
MA-04	Continuité piétonne	1141,9	commune
MA-05	Aménagement voirie	708,8	commune
MA-06	Continuité piétonne	842,4	commune
MA-07	Continuité piétonne	5710,2	commune
MA-08	Continuité piétonne	2065,6	commune
MA-09	Aménagement voirie	294,4	commune
MA-10	Continuité piétonne	7210,4	commune

PLU*i* — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Malville

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

Malville			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
MA-01	Cheminement piéton et préservation du cône de vue vers le Presbytère	212,9	commune
MA-02	Aménagement voirie	153,2	commune
MA-03	Aménagement RN 165	519195,9	Etat
MA-04	Continuité piétonne	1141,9	commune
MA-05	Aménagement voirie	708,8	commune
MA-06	Continuité piétonne	842,4	commune
MA-07	Continuité piétonne	5710,2	commune
MA-08	Continuité piétonne	2065,6	commune
MA-09	Aménagement voirie	294,4	commune
MA-10	Continuité piétonne	7210,4	commune

- *zonage*

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement [L 151-19 et 23 du CU]*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau [RUCE]*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME

Estuaire & Sillon

Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Prinquiau

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager

- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural

- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle

- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers

- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière

- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés

- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

Prinquiau			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
PR-01	Equipement public	9348,2	commune
PR-02	Cheminement doux	355,8	commune
PR-03	Cheminement doux	1829,7	commune
PR-04	Cheminement doux	891,9	commune
PR-05	Cheminement doux (accès tiers lieu)	48,6	commune
PR-06	Cheminement doux	231,8	commune
PR-07	Voie rurale du Bois de Sem	5421,8	commune
PR-08	Aménagement de carrefour	58,4	commune
PR-09	Continuité piétonne	868,2	commune
PR-10	Continuité piétonne	89,7	commune
PR-11	Continuité piétonne	350	commune
PR-12	Réseau pluvial et canal	1395,5	commune
PR-13	Continuité piétonne	839,1	commune

PLUi — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Quilly

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

Quilly			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
QU-01	Voirie et continuité piétonne	1099,9	commune
QU-02	Parking	226	commune
QU-03	Aménagement d'un carrefour	450,3	commune
QU-04	Continuité piétonne	149,4	commune
QU-05	Aménagement et sécurisation d'un carrefour	422	commune

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

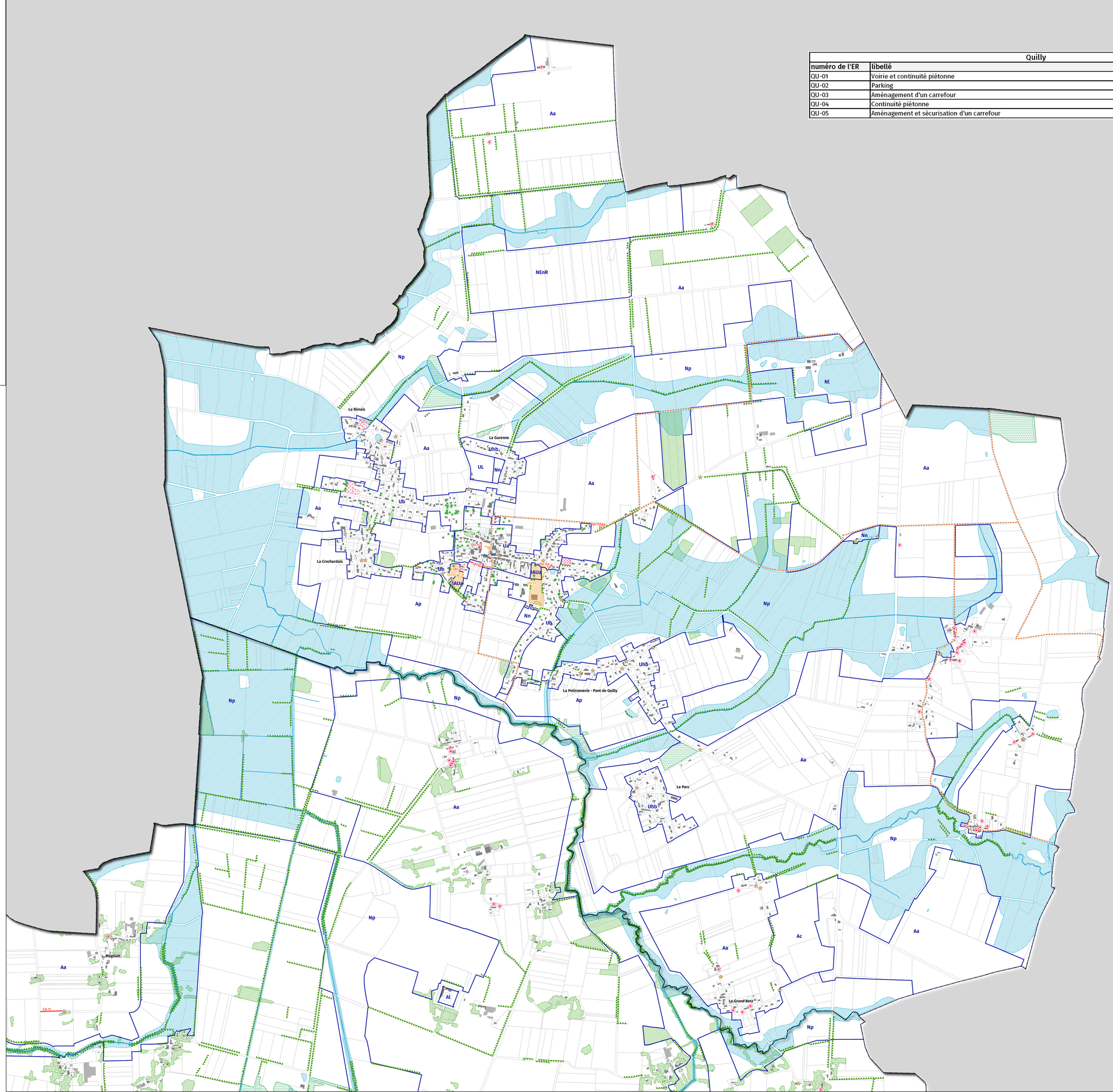

PLUi — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Savenay

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager

- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural

- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle

- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers

- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière

- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés

- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

Savenay			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
SA-01	Création d'un cheminement de 4m de large	760,5	commune
SA-02	continuité piétonne en dessous de l'ESAT vers zone des Moulins	835,5	commune
SA-03	Equipement collectif arrière rue de Verdun / parking Dojo	802,1	commune
SA-04	Liaison douce et biodiversité	10793	commune
SA-05	Continuité piétonne entre rue St-Michel et rue Malègue	421,1	commune
SA-06	Stationnement et espace vert rue du Sergent Miller	3106,6	commune
SA-07	Création d'une venelle entre rue de Verdun et parking Dojo	88,1	commune
SA-08	Relocalisation du poste de refoulement des eaux usées (chemin Vallée des Soupirs)	4592,4	Estuaire et Sillon
SA-09	Arrivée différente pour les eaux pluviales	1114,6	commune
SA-10	Création d'une liaison douce (6m)	299,7	commune
SA-11	ESAT rue Laënnec 8m	1246,8	commune
SA-12	Elargissement de voirie	83,7	département
SA-13	Réseau assainissement	326,9	Estuaire et Sillon
SA-14	Relocalisation du poste de refoulement des eaux usées (chemin Vallée des Soupirs) - plan B	1755,2	Estuaire et Sillon

PLUi — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique centre-ville de Savenay

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 200 400 m

addrn

- zonage

Patrimoine naturel et paysager
- Espace boisé classé
- Boisement (L 151-19 et 23 du CU)
- Espace cultivé en espace urbanisé
- Ensemble patrimonial végétal
- Mares
- Zones humides
- Cours d'eau (RUCE)
- Haie ou alignement d'arbres
- Arbre repère

Patrimoine urbain et architectural
- Patrimoine commun
- Patrimoine exceptionnel
- Patrimoine remarquable
- Patrimoine commun
- Patrimoine remarquable
- Séquence urbaine
- Changement de destination

Mixité sociale et fonctionnelle
- Linéaires commerciaux souples
- Linéaires commerciaux stricts

Périmètres particuliers
- Périmètre d'attente de projet global
- Zone inconstructible
- Jardin inconstructible

Secteur d'optimisation foncière
- Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha
- Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha
- Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha

- OAP

Emplacements réservés
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé flottant

- Voies et chemins à protéger

Clos des Vieux Chênes - Le Bas Matz
La Colleraye
Les Epinettes
La Touche Basse
Les Acacias

Savenay			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
SA-01	Création d'un cheminement de 4m de large	760,5	commune
SA-02	continuité piétonne en dessous de l'ESAT vers zone des Moulins	835,5	commune
SA-03	Equipement collectif arrière rue de Verdun / parking Dojo	802,1	commune
SA-04	Liaison douce et biodiversité	10793	commune
SA-05	Continuité piétonne entre rue St-Michel et rue Malègue	421,1	commune
SA-06	Stationnement et espace vert rue du Sergent Miller	3106,6	commune
SA-07	Création d'une venelle entre rue de Verdun et parking Dojo	88,1	commune
SA-08	Relocalisation du poste de refoulement des eaux usées (chemin Vallée des Soupirs)	4592,4	Estuaire et Sillon
SA-09	Arrivée différente pour les eaux pluviales	1114,6	commune
SA-10	Création d'une liaison douce (6m)	299,7	commune
SA-11	ESAT rue Laënnec 8m	1246,8	commune
SA-12	Elargissement de voirie	83,7	département
SA-13	Réseau assainissement	326,9	Estuaire et Sillon
SA-14	Relocalisation du poste de refoulement des eaux usées (chemin Vallée des Soupirs) - plan B	1755,2	Estuaire et Sillon

PLUi — Plan Local d'Urbanisme — Estuaire & Sillon — Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Saint-Etienne-de-Montluc

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*
- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

Saint-Etienne-de-Montluc			
numéro de l'ER	**libellé**	**surface**	**bénéficiaire**
SE-01	Gestion du risque inondation et des eaux pluviales - Bassin d'orage	1855,6	commune
SE-02	Equipement public	447,8	commune
SE-03	Aménagement d'un accès	317,4	commune
SE-04	Déviation RD 17	170920,7	département
SE-05	Projet d'équipement public et collectif - Plateforme environnementale	16009,1	commune
SE-06	Projet CIS - environ 3000m²/4000m²	3468,9	commune
SE-07	Ouvrage hydraulique	169,9	commune
SE-08	Opération de renouvellement urbain	304,3	commune
SE-09	Montluc Cinéma	1214,1	commune
SE-10	Jardin public	5600,1	commune
SE-11	Extension du cimetière	957,6	commune
SE-12	Bassin d'orage Moulinet	5940,1	commune
SE-13	Bassin d'orage Mairie	9181,5	commune
SE-14	Bassin d'orage Ker Rado	5000,4	commune
SE-15	Aménagement d'une voirie	168,6	commune
SE-16	Aménagement d'une voirie	321,5	commune
SE-17	Aménagement d'un cheminement doux entre le parking des Cèdres et la rue Jeanne d'Arc	253,3	commune
SE-18	Aménagement d'un cheminement doux	1334,5	commune
SE-19	Aménagement d'un cheminement doux	2377,5	commune
SE-20	Aménagement d'un accès au secteur des Boudinières	327,7	commune
SE-21	Poste de refoulement	561,7	Estuaire et Sillon
SE-22	Aménagement d'un accès	52,5	commune
SE-23	Aménagement autoroutier	181696,7	Etat
SE-24	Accès à la Loire	993,5	commune
SE-25	Parking public	327,9	commune
SE-26	Liaison douce	108	commune

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Saint-Etienne-de-Montluc

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

- *OAP*

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
- *Voies et chemins à protéger*

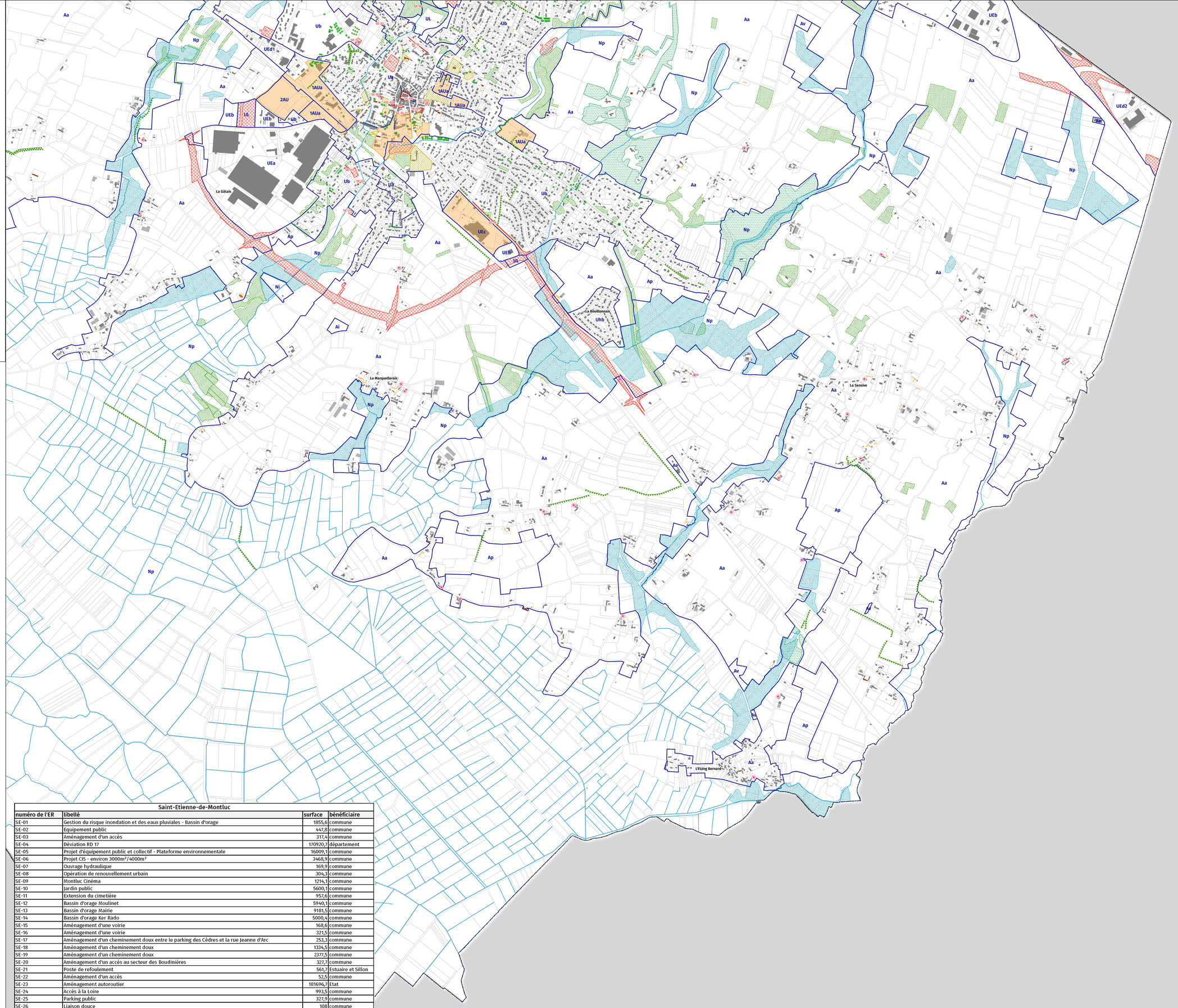

Saint-Etienne-de-Montluc			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
SE-01	Gestion du risque inondation et des eaux pluviales - Bassin d'orage	1855,6	commune
SE-02	Equipement public	447,8	commune
SE-03	Aménagement d'un accès	317,4	commune
SE-04	Déviation RD 17	170920,7	département
SE-05	Projet d'équipement public et collectif - Plateforme environnementale	16009,1	commune
SE-06	Projet CIS - environ 3000m²/4000m²	3468,9	commune
SE-07	Ouvrage hydraulique	169,9	commune
SE-08	Opération de renouvellement urbain	304,3	commune
SE-09	Montluc Cinéma	1214,1	commune
SE-10	Jardin public	5600,1	commune
SE-11	Extension du cimetière	957,6	commune
SE-12	Bassin d'orage Moulinet	5940,1	commune
SE-13	Bassin d'orage Mairie	9181,5	commune
SE-14	Bassin d'orage Ker Rado	5000,4	commune
SE-15	Aménagement d'une voirie	168,6	commune
SE-16	Aménagement d'une voirie	321,5	commune
SE-17	Aménagement d'un cheminement doux entre le parking des Cèdres et la rue Jeanne d'Arc	253,3	commune
SE-18	Aménagement d'un cheminement doux	1334,5	commune
SE-19	Aménagement d'un cheminement doux	2377,5	commune
SE-20	Aménagement d'un accès au secteur des Boudinières	327,7	commune
SE-21	Poste de refoulement	561,7	Estuaire et Sillon
SE-22	Aménagement d'un accès	52,5	commune
SE-23	Aménagement autoroutier	181696,7	Etat
SE-24	Accès à la Loire	993,5	commune
SE-25	Parking public	327,9	commune
SE-26	Liaison douce	108	commune

PLUi — PLAN LOCAL D'URBANISME
Estuaire & Sillon
Ensemble préparons l'avenir

Règlement graphique
Saint-Etienne-de-Montluc

Approuvé le 18 décembre 2025

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

N

0 300 600 m

addrn

Saint-Etienne-de-Montluc			
numéro de l'ER	libellé	surface	bénéficiaire
SE-01	Gestion du risque inondation et des eaux pluviales - Bassin d'orage	1855,6	commune
SE-02	Equipement public	447,8	commune
SE-03	Aménagement d'un accès	317,4	commune
SE-04	Déviation RD 17	170920,7	département
SE-05	Projet d'équipement public et collectif - Plateforme environnementale	16009,1	commune
SE-06	Projet CIS - environ 3000m²/4000m²	3468,9	commune
SE-07	Ouvrage hydraulique	169,9	commune
SE-08	Opération de renouvellement urbain	304,3	commune
SE-09	Montluc Cinéma	1214,1	commune
SE-10	Jardin public	5600,1	commune
SE-11	Extension du cimetière	957,6	commune
SE-12	Bassin d'orage Moulinet	5940,1	commune
SE-13	Bassin d'orage Mairie	9181,5	commune
SE-14	Bassin d'orage Ker Rado	5000,4	commune
SE-15	Aménagement d'une voirie	168,6	commune
SE-16	Aménagement d'une voirie	321,5	commune
SE-17	Aménagement d'un cheminement doux entre le parking des Cèdres et la rue Jeanne d'Arc	253,3	commune
SE-18	Aménagement d'un cheminement doux	1334,5	commune
SE-19	Aménagement d'un cheminement doux	2377,5	commune
SE-20	Aménagement d'un accès au secteur des Boudinières	327,7	commune
SE-21	Poste de refoulement	561,7	Estuaire et Sillon
SE-22	Aménagement d'un accès	52,5	commune
SE-23	Aménagement autoroutier	181696,7	Etat
SE-24	Accès à la Loire	993,5	commune
SE-25	Parking public	327,9	commune
SE-26	Liaison douce	108	commune

zonage

Patrimoine naturel et paysager
- *Espace boisé classé*
- *Boisement (L 151-19 et 23 du CU)*
- *Espace cultivé en espace urbanisé*
- *Ensemble patrimonial végétal*
- *Mares*
- *Zones humides*
- *Cours d'eau (RUCE)*
- *Haie ou alignement d'arbres*
- *Arbre repère*

Patrimoine urbain et architectural
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine exceptionnel*
- *Patrimoine remarquable*
- *Patrimoine commun*
- *Patrimoine remarquable*
- *Séquence urbaine*
- *Changement de destination*

Mixité sociale et fonctionnelle
- *Linéaires commerciaux souples*
- *Linéaires commerciaux stricts*

Périmètres particuliers
- *Périmètre d'attente de projet global*
- *Zone inconstructible*
- *Jardin inconstructible*

Secteur d'optimisation foncière
- *Secteur d'optimisation foncière : 20 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 25 logts/ha*
- *Secteur d'optimisation foncière : 30 logts/ha*

OAP

Emplacements réservés
- *Emplacement réservé*
- *Emplacement réservé flottant*
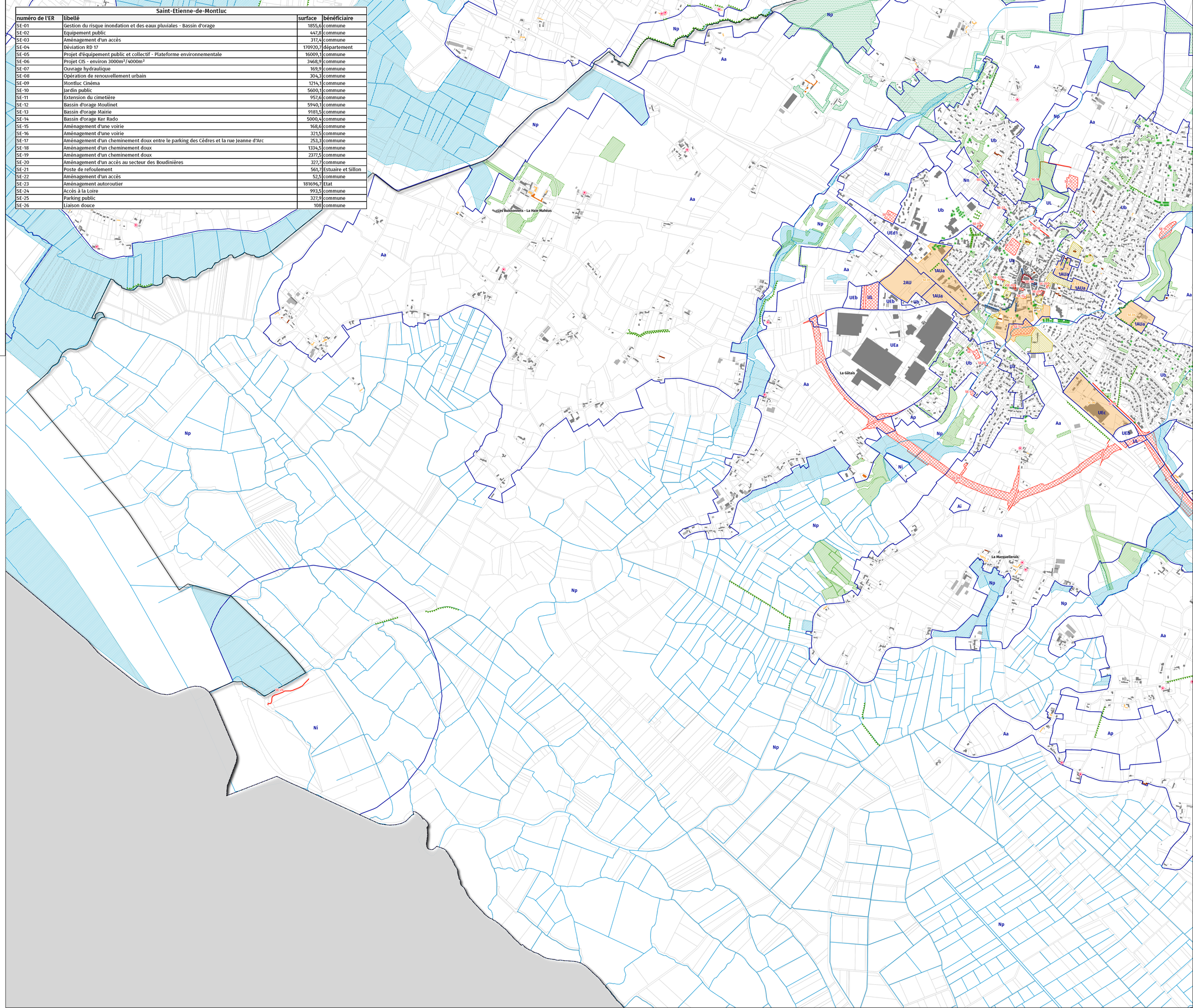
Voies et chemins à protéger